



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

La Ville de Joigny vous informe

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Joigny, vendredi 20 septembre 2024

## Appel à projets pour la cession et la réhabilitation des immeubles 1 et 3, rue Gabriel-Cortel

Rue commerçante historique de Joigny, la rue Gabriel-Cortel est, depuis plusieurs années, au cœur de l'action publique menée par l'équipe municipale en matière de redynamisation de la vieille ville. Dans cette continuité, la Ville de Joigny lance un appel à projets pour la cession et la réhabilitation de deux immeubles vacants situés dans cette même rue, au numéro 1 et au numéro 3.

Par cet appel, la Ville de Joigny recherche un porteur de projet pour la requalification de ces immeubles stratégiques, puisque situés à l'entrée de la rue, à l'angle du quai du Général-Leclerc et donc, à proximité de tous les commerces et services, du marché puis des quais qui, rappelons-le, s'apprêtent à faire l'objet d'une importante transformation.

Il s'agira de désigner le projet correspondant aux attentes de la collectivité ; lesquelles devront contribuer à relancer l'attractivité de la zone. La formalisation interviendra par la cession des bâtiments qui sont propriété de la Ville. Cette cession sera contrainte par une convention d'engagement à réaliser le projet retenu. Le cahier des charges fixant les modalités de cet appel à projets est à retrouver sur notre site ([www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr)); les dossiers devant être transmis au plus tard lundi 25 novembre 2024 à midi. Ces dossiers (\*) devront comprendre une offre de prix (hors frais notariaux et taxes, à la charge de l'acheteur) et une présentation du projet. Projet qui pourra faire l'objet de soutiens financiers et bénéficier d'un dispositif fiscal, les bâtiments étant intégrés dans le périmètre de redynamisation du secteur.

(\*) A transmettre par mail à [corinne.tholon@ville-joigny.fr](mailto:corinne.tholon@ville-joigny.fr) et [valentin.martin@ccjoivinien.fr](mailto:valentin.martin@ccjoivinien.fr)

Des visites des lieux seront organisées les mercredi 16 octobre à 14h et mardi 12 novembre à 14h. Il est obligatoire de prendre rendez-vous au moins 24 heures avant, auprès des mêmes contacts.

Une commission, pour la sélection du projet, sera mise en place. Elle sera composée d'élus et de techniciens de la Ville de Joigny.